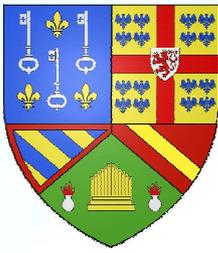




*"La nature est une source inépuisable  
d'émerveillement pour qui sait regarder"*

*voir p. 15*

MARS 2023  
N° 462



## BULLETIN MUNICIPAL N°462

Directeur de rédaction :

Patrick ROUSSELLE

Adjointe de rédaction :

Sylvie DELCROIX

Comité de rédaction :

Alain WEBER

Cécile NICOLLAS

Isabelle DESPLATS

Caroline FROMONOT

Alexandra POTHERAT

Marc-Antoine MERTZEISEN

[www.mairie-hery89550.fr](http://www.mairie-hery89550.fr)

[www.facebook.com/villedhery/](https://www.facebook.com/villedhery/)

## Sommaire

P 3	Vie locale
P 14	Top chef
P 15	Environnement
P 17	La minute sport
P 18	Vie associative
P 22	Agenda
P 23	Jeux
P 24	Infos pratiques

**LA MAIRIE**  
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE  
GRÂCE À PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

PANNEAUPOCKET  
L'information et l'alerte en temps réel

Disponible gratuitement sur

TOUTES LES INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE À SUIVRE EN TEMPS RÉEL SUR L'APPLICATION GRATUITE PANNEAU POCKET.

DISPONIBLE SUR APPEL STORE ET PLAY STORE !



**Téléchargez**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt-quatre janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de HERY, légalement convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Patrick ROUSSELLE, maire

**Etaient présents :** C. FROMONOT, B. BELARGENT, C. PARET, S. DELCROIX, A. MUZIOT, C. CORNELIS, MC SAMPIC, T. HUOT, I. DESPLATS, P. GUERIN, A. POTHERAT, P. MASSE, P. GONCALVES, A. ROLLET, J. MALON

**Étaient absents excusés :** F. PORCHER, T. LEFORT, S. MERCIER (pouvoir à C. FROMONOT)

**Monsieur GUERIN est élu secrétaire de séance.**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 NOVEMBRE ET DU 15 DECEMBRE 2022**

**2 ADMINISTRATION GENERALE**

- Convention Bibliothèque Départementale

**3 FINANCES/PERSONNEL**

- Autorisation d'engagement et mandatement en investissement (commune)
- Subvention classe de neige 2023
- Subvention CLSH 2023
- Modification de postes
- Compte-rendu commission finances/travaux du 28 novembre

**4 TRAVAUX**

**5 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 28 NOVEMBRE ET DU 15 DECEMBRE 2022**

Le procès-verbal de séance du 28 novembre et du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2 – ADMINISTRATION GENERALE**

**Convention avec la Bibliothèque Départementale**

**N° DEL2023/01 : Convention Bibliothèque Départementale de l'Yonne**

Dans le cadre du Plan Départemental de Lecture Publique de l'Yonne adopté le 11 décembre 2020, la BDY prévoit une rénovation de son règlement de fonctionnement.

En effet, le nouveau règlement définit un mode de coopération plus participatif avec les communes du réseau départemental de lecture publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VALIDE** la convention de règlement de fonctionnement de la BDY pour une durée de trois ans.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec ce dossier.

*La BDY devient médiathèque. En fonction de plusieurs critères (population, ...), la bibliothèque municipale peut bénéficier de prêt de matériel ou d'actions.*

## Bilan police municipale 4<sup>ème</sup> trimestre 2022

### Temps passé sur la commune

	Matin	Après-midi	Soir	Samedi
Octobre	3h	6h30	1h	1h
Novembre	5h	7h30	1h	1h
Décembre	6h	5h	0	0

5 mains-courantes

2 amendes

Faits marquants : stationnement, exercice alerte attentat école

Intervention de la compagnie Olympio à l'école sur le harcèlement.

### **3 – FINANCES - PERSONNEL**

#### Autorisation d'engagement et mandatement en investissement

#### **N° DEL2023/02 : Autorisation d'engagement et mandatement en investissement – budget communal**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la*

[LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 \(VD\)](#)

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).*

#### **BUDGET COMMUNAL**

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 400 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 600 000 €, soit 25% de 2 400 000 €.

#### **Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Toiture école	50 000 € (art. 21312)
- Cour mairie	100 000 € (art. 21318)
- Etude aménagement paysager	10 000 € (art. 2031)
- Matériel	10 000 € (art. 2188)
<b>TOTAL =</b>	<b>170 000 € (plafond autorisé : 600 000 €)</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCÉPTE** les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **Subvention classe de neige 2023**

#### **N° DEL2023/03 : Subvention classe de neige 2023**

Du 13 au 17 mars 2023, les 30 élèves de CM1-CM2 participeront en classe de neige à Allevard dans l'Isère.

Le coût total est de 447.66 € par enfant (en 2022 : 542.24 €).

Mme FOURNIER, enseignante de la classe des CM2 a présenté un plan de financement du projet de sortie :

- amis des écoles : 132 €/ élève soit 3 960€
- mairie : 125 €/élève soit 3 750€ (en 2022 : 180€/ élève)
- famille : 190 € /élève soit 5 700€ (en 2022 : 200€/élève)
- coop scolaire : solde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ACCORDE** une subvention de 125 € par enfant pour la classe de neige 2023 soit un total de 3 750 €.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

*Lors du prochain conseil d'école, la question sur le reste à charge de la coopération, très modeste, sera posée. Est-ce que la coopération prend en charge la partie famille si cette dernière rencontre des difficultés financières ?*

### **Subvention « Les Petits Hérissons » 2023**

#### **N° DEL2023/04 : Subvention 2023 – Association « Les Petits Hérissons »**

L'association « Les Petits Hérissons » a déposé une demande de subvention pour son budget 2023.

Comme l'an passé, il est proposé d'établir la subvention communale selon un pourcentage appliqué sur la masse salariale. Pour l'année 2023 il est proposé de fixer le pourcentage à 55% de la masse salariale estimée à 161 109 € soit une subvention de 88 611 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**FIXE** la subvention à 55% de la masse salariale estimée pour l'année 2023 soit un montant de 88 611 €.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec l'association « Les Petits Hérissons ».

### **Modification de postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

#### **N° DEL2023/05 : Modification de postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

M le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins du service, il est nécessaire de modifier trois postes de la façon suivante :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (25h30/35<sup>ème</sup>) en 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> (25h30/35<sup>ème</sup>)
- 2 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (temps complet) en 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> (temps complet)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** la modification des 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

### **Compte-rendu de la commission travaux/finances du 28 novembre 2022**

#### **Constat :**

L'excédent dégagé à partir de 2022 devrait avoisiner 350 à 400K€ soit 100 à 150K€ de moins que les années précédentes. La baisse de la capacité d'autofinancement est due à l'augmentation des dépenses d'énergie et du dégel du point d'indice de rémunération des agents.

### **Prospective à 5 ans :**

En plaçant les différents projets sur les années à venir, il sera indispensable de recourir à l'emprunt en 2023 (550K€) et en 2025 (300K€).

Les finances de la commune sont saines cependant il faut rester prudent car les évènements de ces dernières années bouleversent grandement l'équilibre du budget.

Pour tous les projets à venir, il est nécessaire, encore plus que d'habitude, de chercher toutes les subventions possibles.

## **4 – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Population au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est la suivante :

Population municipale : 1774 (1786 en 2022)

Population comptée à part \* : 40 (40 en 2022)

*\*personnes ayant une résidence sur la commune mais résidant en maison de retraite, établissement de santé, caserne, ...*

Population totale : **1814 (1826 en 2022)**

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Distribution du PCS mis à jour

### **Récompenses décors de Noël**

Chaque récompensé recevra des bons d'achat à utiliser dans les commerces de la commune lors de la réception du 7 mars 2023 à 19h00.

### **Commerçants / Artisans**

Vu l'augmentation considérable des coûts de l'énergie, l'Etat a mis en place des fonds d'aide destinés aux commerçants et artisans. L'information sera diffusée dans les plus brefs délais.

### **Maison de santé intercommunale**

Une réunion avec les professionnels de santé s'est tenue le 23 janvier afin d'affiner les besoins de chacun en optimisant les surfaces et en mutualisant les espaces communs et ce, afin de diminuer les coûts de la structures et des loyers qui en découleront.

### **Vestiaires de foot**

Au vu de l'évolution des finances, il a été décidé de revoir le projet à la baisse en optimisant l'espace et en travaillant sur 2 types de construction (parpaings ou modules préfabriqués).

### **Espaces sans tabac**

C. Fromonot demande quand les peintures au sol délimitant les espaces sans tabac seront réalisées. Réponse : au printemps.

Il convient de déplacer les cendriers situés vers les entrées des bâtiments concernés.

### **Grange Gazeaux**

Le président de l'AMF de l'Yonne a été contacté afin que la commune soit aidée sur le dossier de déconstruction de la grange Gazeaux, située à l'arrière de l'Eglise, refusé par l'architecte des Bâtiments de France. Il fera une réponse dans le mois de février.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.**



Avec près de 150 kilomètres de circuits de randonnée sur son territoire (hors liaisons), le territoire de Serein et Armance accueille sur ses sentiers de nombreux franciliens mais pas seulement : la randonnée pédestre intéresse aussi les habitants du territoire qui trouvent dans cette discipline un moyen de concilier nature, culture et patrimoine.

Chaque année, la Communauté de communes Serein et Armance crée un ou deux nouveaux parcours. Elle finance l'ensemble de la signalétique située le long des sentiers de randonnée et des jonctions. L'entretien des chemins est à la charge des communes.

## Découvrez les 12 parcours !

Bellechaume : Chaumes et futaies  
 Beugnon / Soumaintrain : La ronde des fromages  
 Butteaux / Percey : Entre deux rivières  
 Chailley : Les trois lavoirs  
 Champlost : Les sentiers des loups  
 Mont-Saint-Sulpice : Par Mont et par vaux  
 Neuvy-Sautour : Le circuit des hameaux  
 Saint-Florentin : Le sentier des Gaulois  
 Sormery : Circuit de la Forêt d'Othe  
 Turny : Le haut des Sorins et La rando du Fays  
 Venizy : Entre lavoirs et cours d'eau

Les cartes pour chaque circuit sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de Communes Serein et Armance ou disponibles directement à l'office de tourisme situé 16 Grande Rue à St Florentin.

## ➤ OUVERTURE DU CENTRE AQUATIQUE LE FLOW À ST FLORENTIN

# Le Flow

## CENTRE AQUATIQUE

En bordure de rivière « l'Armançe », découvrez le centre aquatique « le FLOW », votre nouveau complexe aqualudique et sportif ! Cet équipement multi-activités vous propose tout au long de l'année 4 univers de loisirs et sport : du bien-être, de la baignade, de l'apprentissage et du sport-santé. Petits ou grands, sportifs ou baigneurs, vous trouverez à coup sûr une activité qui vous plaît !

Les nageurs profiteront de l'espace aquatique avec son bassin de 25 mètres équipé de 7 lignes d'eau. Les familles se détendront et s'amuseront dans le bassin ludique, dans la lagune de jeux, ainsi qu'avec le pentagliss et le splashpad. Les sportifs s'entraîneront grâce aux activités aquasports ou avec les équipements de l'espace cardio-training. Pour les amoureux de la détente, l'espace bien-être saura leur offrir des moments de relaxation uniques avec 2 saunas, un hammam, des douches sensorielles ou encore une tisanderie. Enfin, nos plus jeunes nageurs pourront découvrir les plaisirs de l'eau - à leur rythme et en s'amusant - à travers les méthodes d'apprentissage et de développement de l'Académie du Savoir-Nager.

## ➤ PORTAGE DES REPAS



## PORTAGE DE REPAS à domicile

► Pour tout renseignement, mise en place de prestation, facturation, merci de contacter :

Service administratif : 03 86 35 94 15

• lundi et jeudi ▶ 8h15 - 15h30

• mercredi ▶ 8h15 - 11h15

Mail : portagerepas@cc-sereinarmance.fr

En dehors de ces horaires :

Secteur Florentinois :

07 60 36 38 44

Secteur Briennon / A - Seignelay :

06 78 39 51 63



 37, avenue du Général Lederc  
89600 SAINT-FLORENTIN  
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h  
Tel. 03 86 80 50 50  
mail : contact@cc-sereinarmance.fr  
web : www.cc-sereinarmance.fr

 **Serein et  
Armance**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## MARIAGES



**M. ET MME  
QUENAUDON  
SE SONT DIT OUI  
LE SAMEDI 28 JANVIER 2023**



**M. ET MME  
MAZET  
SE SONT DIT OUI  
LE SAMEDI 28 J 2023**



## ADMISSIONS SCOLAIRES 2023-2024

Les admissions à l'école auront lieu :

- Le lundi 3 avril de 16h30 à 18h
- Le mardi 4 avril de 8h45 à 10h30 et de 13h30 à 18h
- Le jeudi 6 avril de 16h30 à 18h
- Le vendredi 7 avril de 13h45 à 16h30

Sont concernés:

- les enfants nés en 2020
- également ceux nés avant 2020 et qui déménageraient prochainement sur Héry

Se munir:

- du livret de famille
- d'une photocopie des vaccinations à jour (D.T. Polio)
- du certificat d'inscription délivré par la Mairie
- du certificat de radiation si l'élève était déjà scolarisé dans une autre école

En cas de problème, téléphoner au 03.86.47.79.67 (école primaire)



## COMMERCANTS

### ➤ Nouveautés sur la commune

- **Elle Ô'Délices**, ateliers culinaires à thèmes « comme à la maison » pour enfants et adultes



Je me présente : Elodie JACQUE, mariée, maman de trois garçons, je suis passionnée de cuisine mais plus particulièrement de pâtisserie. Alsacienne d'origine, ayant eu un grand-père boulanger et une tante alsacienne férue de pâtisseries traditionnelles, j'ai appris à leurs côtés depuis toute petite. Je souhaite maintenant transmettre cette passion aux petits et grands lors d'un moment convivial partagé en toute simplicité dans une cuisine qui me ressemble, « comme à la maison ». Venez donc me rencontrer et partager

ce moment agréable, sans pression quelconque, et repartez avec des petites astuces, ainsi que les mets préparés, pour épater vos amis avec des ingrédients et des ustensiles simples que vous avez forcément chez vous, et surtout... SE FAIRE PLAISIR avant tout !!!

Contact : 06.71.46.27.59 [elleodelices@gmail.com](mailto:elleodelices@gmail.com)

Site internet : [elle-odelices.eatbu.com](http://elle-odelices.eatbu.com)



- **Boxer motos**



Boxer Motos entretient votre moto BMW, de 1975 à aujourd'hui. Boxer Motos est votre alternative économique, avec des prix toujours calculés au plus juste.

Uniquement sur RDV, du lundi au vendredi.

17, rue de Seignelay – 07.87.52.79.32 – [latelier@boxermotos.com](mailto:latelier@boxermotos.com)

### ➤ DATES DE PHARMACIE DE GARDE

17 Grande Rue

03.86.47.77.34



Du 7 avril 2023 au 14 avril 2023  
Du 3 juillet 2023 au 10 juillet 2023  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 8 janvier 2024  
Du 19 janvier 2024 au 26 janvier 2024

## TRAVAUX

### ➤ Nouveaux jeux cours de l'école maternelle



Pour le plaisir de nos petits, la municipalité a refait l'aire de jeu de la cour de l'école maternelle. Un revêtement de couleur et plus sécurisant a été installé ainsi que de nouveaux jeux.

### ➤ Aménagement city stade

Pour la sécurité et le bien-être de tous, des filets en hauteur ont été installés autour du city stade.

Le conseil municipal est en train d'étudier l'aménagement d'une clôture et la mise en place d'horaires d'ouvertures sur l'aire de jeu pour limiter les incivilités.

Pour rappel, ce lieu se veut familial et convivial.

Quel que soit l'âge, le respect et le partage de cet espace restent l'ambition de ce projet.



Animations du service jeunesse pendant les vacances d'hiver !!!



vendredi 10 février

Évènement UFO STREET

vendredi 10 février  
Initiation tir avec  
l'association de Tir d'Héry



vendredi 17 février

Sortie Escape Game - Laser Game



## INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ LES ASSISTANTES MATERNELLES EN COLÈRE



En quelques chiffres : en 10 ans le village a perdu la moitié des assistantes maternelles et subi une fermeture de classe.

Actuellement nous subissons la nouvelle réglementation mise en place à savoir : la suppression des dérogations pour l'accueil d'un 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> enfant ce qui engendre des problèmes de logistique pour les parents et les enfants concernant l'accueil des fratries.

Par ailleurs, le manque de places étant réduit à 4 chez les assistantes maternelles, oblige les parents à effectuer leur recherche ailleurs ou à quitter la commune.

Dernier point : les nouvelles assistantes maternelles agréées ne se voient attribuer seulement 2 places la première année de leur agrément, sans recours possible pour une éventuelle troisième place tout en sachant le nombre de demande qui afflue et qui pour beaucoup ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins.

Pour conclure : places réduites chez les assistantes maternelles, centre de loisirs saturé = VILLAGE EN DANGER

Nous remercions Mr LE MAIRE et Mme DELCROIX pour nous avoir reçues et écoutées. Leur soutien sera précieux pour avancer dans notre démarche.

Les assistantes maternelles d'HERY

### ➤ CONFÉRENCE SUR LA PLACE DE L'ADULTE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

A poster for a conference. The title 'CONFÉRENCE' is in large blue letters at the top. Below it, the subtitle 'LA PLACE DE L'ADULTE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT' is in purple. The speaker is 'Jasette SERRES, docteure en psychologie du développement'. The date and time are 'LUNDI 13 MARS à 20 h' with 'Entrée gratuite'. The location is 'Maison des associations 6 rue Charles Rolland 89550 Héry'. There is a photo of a man holding a baby. At the bottom, there are logos for 'Maison des associations', 'Mairie de Héry', 'Syndicat Intercommunal', and 'Mairie de Héry'.

## • Tartiflette au chou vert et pomme de terre

Ingrédients :

- 500 g de pommes de terre
- 10 grandes feuilles de chou
- 1 reblochon de Savoie
- 150 g de lardons
- 30 g de crème fraîche
- 20cl de vin blanc
- 1 oignon
- 1 noix de beurre

**Etape 1 :** Tout d'abord, préchauffez votre four à 210° ou thermostat 7, puis, r d'eau salée à chauffer

**Etape 2 :** Pendant ce temps, pelez vos pommes de terre et plongez-les dans l'eau pendant 20 minutes. Puis, rincez le chou vert et émincez-le en lamelles avant de l'y plonger également pendant 10 minutes. Egouttez-les.

**Etape 3 :** Munissez-vous d'un oignon et émincez-le avant de le faire fondre dans une poêle avec une noix de beurre. Rajoutez les lardons puis la crème et le vin. Remuez les tout 5 minutes avec une cuillère en bois. Salez et poivrez.

**Etape 4 :** Coupez vos pommes de terre en rondelles puis répartissez-les avec le chou vert dans un grand plat à gratin. Recouvrir avec la préparation.

**Etape 5 :** Ajoutez le Reblochon coupé en deux, avec la croûte vers le haut. Enfournerez le tout pour 20 minutes. Ou du moins jusqu'à ce que le Reblochon soit doré à souhait !



## • Tarte banane et spéculoos

Ingrédients :

- 1 pâte feuilletée
- 850g de bananes
- 80g de sucre de canne
- 2 œufs
- 100g d'amandes
- 25cl de crème fraîche épaisse
- 100g de spéculoos

Temps de préparation : 15 minutes  
Temps de cuisson : 40 minutes

**Etape 1 :** Épluchez les bananes, coupez-les en rondelles. Versez-les dans un récipient avec le rhum. Mélangez bien

**Etape 2 :** Préparez la garniture

Cassez les œufs dans un grand bol. Versez le sucre de canne.

**Etape 3 :** Fouettez les œufs et le sucre

**Etape 4 :** Mixez les amandes.

**Etape 5 :** Ajoutez cette poudre dans la préparation précédente et mélangez. Versez la crème et battez de nouveau.

**Etape 6 :** Mixez les spéculoos.

**Etape 7 :** Étalez votre pâte dans un moule beurré

**Etape 8 :** Recouvrez de spéculoos

**Etape 9 :** Préchauffez votre four à 180°. Étalez les bananes sur les spéculoos

**Etape 10 :** Versez la préparation dessus.

**Etape 11 :** Enfournerez 40 minutes.

**Etape 12 :** Laissez refroidir et démoulez.



## ENVIRONNEMENT

- **Le hibou moyen-duc**

Si vous avez bien observé la page de couverture, vous constaterez qu'un hibou moyen duc, dont le ventre est éclairé par le soleil, est posé sur une branche du pin se trouvant devant la Mairie.

« Le hibou moyen-duc appartient à la famille des Strigidés : rapaces à activité nocturne. Il s'agit du hibou le plus commun en France. Notons ses confrères, le hibou grand-duc, le petit-duc Scops et le hibou des Marais. Le hibou moyen-duc n'est pas très farouche, mais très discret. En effet, son plumage est très mimétique, il passe donc facilement inaperçu. Il ne sort chasser qu'au crépuscule ou à la nuit tombée. Le reste du temps, il reste caché dans les arbres. Il se nourrit principalement de campagnols à 90%. Il est possible de retrouver le reste de ses proies dans ses pelotes de rejection (reste de repas non digérés par l'oiseau).

Concernant sa reproduction, il ne construit pas de nid, il a pour coutume de prendre des anciens nids de corvidés. Il possède son site de reproduction, qu'il va commencer à occuper à la fin de l'hiver. Son site d'hivernage (dortoir) est généralement occupé par plusieurs individus.

Rappelons que cette espèce, à l'instar de tous les rapaces, est protégée par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il est donc interdit de porter atteinte à l'individu et à ses habitats naturels. Pour une bonne cohabitation et éviter tout dérangement, il est préférable et conseillé de garder une distance minimale de 15 mètres.



- **Je ne touche pas à ma haie**



- Légumes et fruits de saison



- Les périmés et mangeables

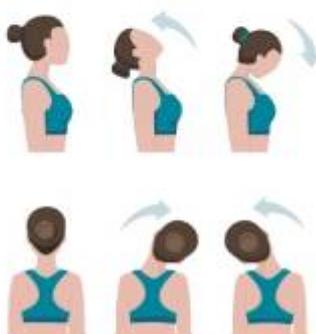


## Réveil en Douceur

# 5 ÉTIREMENTS POUR UN BON RÉVEIL



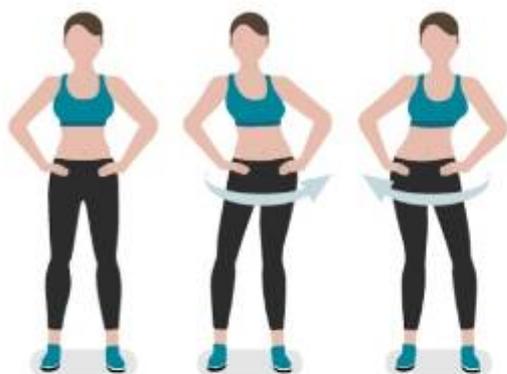
Allongé-e dans votre lit, ramenez vos genoux sur la poitrine et faites des petits cercles dans un sens puis dans l'autre.



Assis-e au bord du lit, dos bien droit et pieds au sol, faites de légers mouvements de tête, d'avant en arrière, de gauche à droite.



Mettez-vous debout, amenez vos bras vers le haut, étirez-vous en gardant bien les talons posés au sol.



Écartez légèrement les pieds, jambes tendues, mains sur la taille. Faites des cercles avec votre bassin, dans un sens puis dans l'autre.



Toujours debout, pieds largeur de bassin, enrroulez doucement votre tête puis votre colonne vertébrale. Déroulez votre dos de la même façon en commençant par la colonne.

**Vous voilà prêt-e à commencer votre journée !**



**Elodie Schiltz**

Magnétisme, Soins énergétiques

Les associations sont invitées à nous communiquer leurs informations **avant le 13 mars 2023, impérativement**, pour une insertion dans le Bulletin Municipal **d'avril 2023**. Vous pouvez nous transmettre vos informations au fur et à mesure pour une parution sur notre site et la page facebook de la commune. Adresse e-mail : [accueil@mairie-hery89550.fr](mailto:accueil@mairie-hery89550.fr)

---

## Bibliothèque municipale



### NUIT DE LA LECTURE :

Le 20 janvier 25 enfants accompagnés de leurs parents ou du CLSH ont participé au goûter lecture organisé par la bibliothèque.



### SAYONNE'ARA :

Le prix littéraire manga se poursuit. La lecture des mangas est accompagnée de la découverte de la culture japonaise.

L'exposition « les mangas » est reportée. (jeux japonais, escape Game)

### TROC LIVRES GEANT :

Le troc livres annuel sera organisé le 12 mars 2023, de 10h à 18 heures à la bibliothèque.

Les livres à échangés seront reçus par les bénévoles, de préférence le matin à partir de 10 heures.



### RECHERCHE DONNATEURS :

Des personnes ont déposé des livres devant la bibliothèque. Nous leur demandons de se faire connaître pendant les permanences.

### PERMANENCES :

Josette, qui assure la permanence du jeudi sera en formation à la bibliothèque départementale de l'Yonne les jeudis du mois de Mars. En conséquence la bibliothèque sera fermée les jeudis du mois de mars.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les bénévoles de la bibliothèque



# A.S. Héry Basket

Site : ash-basketball.com  
NEWS du BASKET



Suite au faux pas du CSL DIJON face à ELAN CHALON, en match avancé, l'AS HÉRY recolle aux baskets du CSL !

La soirée du SAMEDI 4 février restera une grande réussite puisque la salle était encore comble avec un lever de rideau des HANDIBASKETTEURS du STADE AUXERRE contre THIONVILLE CHARLEVILLE qui a étonné plus d'un spectateur devant l'engagement de tous ces joueurs.

Ensuite, la remise de la plaquette, un peu moins suivie par les sections, a permis de faire un tour d'horizon sur les activités diverses de l'ASH.

Et pour finir, lors de la présentation des joueurs de l'AS HÉRY, ceux-ci étaient accompagnés par les « minots » du club qui ouvraient de grands yeux...



Les prochains matchs à HÉRY des équipes régionales :

Samedi 4 mars :

U 13 : AS HÉRY/ JURA LONS LE SAUNIER à 15 h.  
PNM: ASHERY/FONTAINE BASKET à 20 h

Samedi 18 mars :

U 13 : AS HÉRY/ PRISSE MACON à 15 h

Dimanche 19 mars

RM2 : AS HÉRY/DADOLLE 2 à 15 h 30.

Samedi 25 mars :  
U 13 : AS HÉRY/ELAN CHALON à 15 h  
PNM : AS HÉRY/BASKET SAINT VIT à 20 h.

Samedi 1er avril :  
U 13 : AS HÉRY/VESOUL à 15 h.  
Dimanche 2 avril :  
RM2 : AS HÉRY/ST REMY à 15 h 30.

2 U 13 du club : Maxime Etienne et Noah Gauthier ont réussi leurs épreuves du challenge benjamin et sont sélectionnés pour participer à l'épreuve régionale qui aura lieu le 2 avril.



Noah Gauthier, assistera au stage de détection région du 13 au 15 février à Macon.

Une belle réussite pour ces deux jeunes. Bravo à eux.

**HÉRY** **14H30**

# LOTO

## SALLE POLYVALENTE

ORGANISÉ PAR LA SECTION BASKET

**DIMANCHE 05 MARS 2023**  
**13H30**  
OUVERTURE

**10 PARTIES**  
1 PARTIE ENFANT  
LE CARTON

INDIVIDUEL : 4€  
LA PLAQUE DE 6 : 20€

1ER LOT TELEVISEUR  
2EME LOT : COOKEO  
3EME LOT : ORONATEUR  
PORTABLE  
ET D'AUTRES DIVERS LOTS  
TABLETTE ASPIRATEUR  
ROBOT, THERMEX A BARRI  
RENZO PHILIPS, BOVE  
RESTAURANTS.

CONTACTS  
06.82.67.34.17  
06.72.37.87.54

BUVETTE, PETITE RESTAURATION  
CAFÉ, GÂTEAUX MAISON.

HERY SPORT ET DÉTENTE ✓

# RANDONNÉE

Dimanche 26 mars

HERY

7<sup>ème</sup> Edition  
**L'HERISSOISE**

**VTT**

20 km  
34 km

Départ libre à partir de 08h30  
Casque Obligatoire

**MARCHE**

8 km  
16 km

16 km Départ 8h30  
8 km Départ 9h30

Circuits balisés ouverts à tous en allure libre

non chronométré  
**TRAIL**

13 km D+170 m  
20 km D+280 m

Départ libre à partir de 08h30

TARIFS  
 Marche 4 €  
 Vtt/Trail 6 €  
 gratuit - 12ans

Pensez à vos gobelets!

acceptés  
 Pot de l'amitié offert

Accueil / Inscriptions  
 Uniquement sur place à partir de 08h00, maximum 9h30  
 Maison des associations  
 HERY 89550  
 Plus de Renseignements  
 06.21.62.53.67

Zone de nettoyage pour les vélos

Imprimé par nos soins



# E.S. Héry

Site : [www.eshery.footeo.com](http://www.eshery.footeo.com)



## Les résultats



La trêve hivernale a notamment été marquée par la pratique du futsal. L'E.S. Héry a organisé ses traditionnels tournois futsal pour les U11 et U13 les 21 et 22 janvier dernier.

Le club de Montbard (21) a remporté le tournoi U11 face aux hérissais, tandis que les rouges et blancs sont sortis vainqueurs du tournoi U13.

Toutes nos catégories ont participé à différents tournois en salle aussi bien départementaux que régionaux.

Début d'année compliqué pour nos séniors qui malgré de belles prestations se sont inclinés dans leurs rencontres de championnats. Ils sont également sortis par la petite porte de la Coupe Prével en échouant à l'épreuve des tirs aux buts face à l'équipe de St Bris.

## Les U15 champions de l'Yonne futsal et finalistes régionaux

Après avoir remportés la coupe de l'Yonne en décembre, nos titis ont eu l'occasion de participer à la finale régionale qui s'est déroulée à Dijon face aux différents vainqueurs départementaux de la grande Région.

Les U15 ont effectué un très beau parcours lors de cette journée.

Ils se sont inclinés 3 buts à 2 dans les derniers instants de cette rencontre à rebondissement face au club d'Exincourt (Doubs)



Nous pouvons féliciter cette catégorie pour avoir performé dans une pratique dont ils ont peu l'habitude.

Le club remercie également les différentes associations de la commune qui ont libéré quelques créneaux à la Salle Polyvalente pour que nos jeunes puissent se préparer à cet évènement.

## La formation du jeune joueur mise à l'honneur.



Eden Gautrot (photo) a été récompensé du titre de meilleur gardien lors du tournoi futsal U9 à Marsannay la Côte (21).

Mathys Delagneau a été retenu avec la sélection départementale U15 futsal pour participer à un rassemblement régional durant les vacances d'hiver.

Lucas Jung, joueur U15, a été sélectionné pour participer à des rencontres interdistrict avec l'équipe de l'Yonne en foot à 11.

## Foot à l'école

Les institutrices de la Grande Section et du CE1 ont sollicité le club pour la mise en place d'un cycle « Foot à l'école ». Jordan, Mathéo et « Fanfan » animeront ces séances, basées essentiellement sur des jeux ludiques, tous les jeudis jusqu'aux vacances de printemps.



# Ateliers d'Arts Plastiques d'Héry

...organisent un voyage à Dijon le vendredi 23 juin 2023.

Prix pour les adhérents aux Arts Plastiques : 30€

Prix pour les non adhérents 60€

Ce prix comprend :

- le transport en car tourisme,
- la visite guidée du musée des Beaux Arts de Dijon,
- le repas du midi.

La date d'inscription avec le règlement a été fixée au 3 mai 2023.

La feuille de réservation sera à retirer à partir du 15 avril à l'atelier d'Arts Plastiques d'Héry.

Elle paraîtra également dans le bulletin du mois d'avril.

Alain Weber

## AGENDA

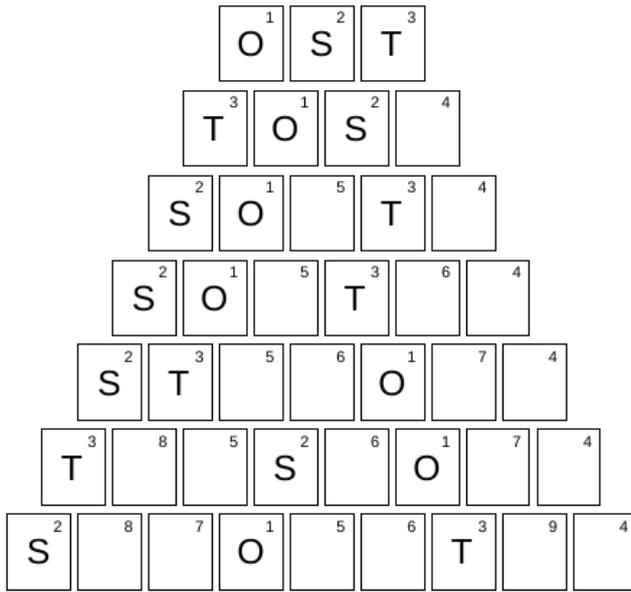
### MARS

- Samedi 4**                    **A.S. HÉRY 1 – FONTAINE BASKET– 8<sup>ème</sup> journée de Pré Nationale**  
Salle Polyvalente – 20h
- Dimanche 5**                **E.S. HÉRY 1 – FC MONÉTEAU – 15<sup>ème</sup> journée de Départemental 1**  
Stade municipal d'Héry – 14h30
- LOTO DU BASKET – organisé par l'A.S. Héry**  
Salle Polyvalente – 13h30
- Dimanche 12**              **TROC LIVRE GÉANT – organisé par les bénévoles de la Bibliothèque municipale**  
Bibliothèque – 10h
- Dimanche 19**              **E.S. HÉRY 1 – AVALLOIN FC 2- 13<sup>ème</sup> journée de Départemental 1 (report)**  
Stade municipal d'Héry – 14h30
- Samedi 25**                    **A.S. HÉRY 2 – DADOLLE 2 – 10<sup>ème</sup> journée de Régional 2**  
Salle Polyvalente – 15h30
- Dimanche 26**              **A.S. HÉRY 1 – BASKET ST VIT– 8<sup>ème</sup> journée de Pré Nationale**  
Salle Polyvalente – 20h
- L'HÉRISSOISE « 7<sup>ème</sup> édition » – organisée par Héry Sport et Détente**  
Maison des associations – A partir de 8h

### AVRIL

- Dimanche 2**                **A.S. HÉRY 2 – ST RÉMY – 12<sup>ème</sup> journée de Pré Nationale**  
Salle Polyvalente – 15h30
- Samedi 8**                    **REPAS DE PRINTEMPS – organisé par la municipalité (sur invitation)**  
Salle Polyvalente
- Dimanche 16**              **E.S. HÉRY 1 – JOIGNY – 17<sup>ème</sup> journée de Départemental 1**  
Stade municipal d'Héry – 15h
- Dimanche 23**              **E.S. HÉRY 1 – GURGY – 18<sup>ème</sup> journée de Départemental 1**  
Stade municipal d'Héry – 15h
- REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL – organisé par Animations d'Héry**  
Maison des associations
- Dimanche 30**              **E.S. HÉRY 1 – CHEVANNES – 19<sup>ème</sup> journée de Départemental 1**  
Stade municipal d'Héry – 15h

Pyramide mars 2023



Sudoku mars 2023

2						6	
		4					7
3		8			1		9
1			4	9		6	5
		9	8		2		1
	4			6			2
				5	7		
		1					6
4	2					5	8

Mots codés mars 2023

8	5	10	14	7	13	10	7	13	9	7	15
9	10	7	13	14	5		14	7	1		1
6	7	10	9	5	8		7	14	9	13	5
5		7			7	10		9		5	10
3	7	15	15	9	10		2	13	12	9	4
7	14		16		14	9	13	7	14		5
10	5	13	13	5	9		7	3	5	9	8
14	16	7	7		15	5	14	7	15		9
7		3		12	15	5		10	15		15
16	13	7	3	9	7		15	14	7	13	5
15		4	7	10	16	4	5		10	16	9
7	8	7	1	14	13	12	1	16	14	5	14

Trouvez les lettres qui sont codées en vous aidant des lettres.

7	Q	16	9	10	12	X	7		4	7	
11	13	9	10	14	7	3	11	15			

C'est le lundi 20 mars

Solution mots codés janvier février 2023

A	V	A	L	E	E		A	D	O	R	A
F		N	E	T	T	O	I	E		A	N
F	U	T		C	O	R		F	A	I	S
A	N	I	S		I	N	D	I	C	E	
I	I		C	A	L	E	E		C		O
B	R	A	I	S	E		T	H	O	N	S
L		B	A	S		A	R	A	S	E	E
I	L	S		E	T	R	O	I	T	E	
R	A	T	I	O		T	I	R	A		U
	V	E	N	I	R		T	O	G	E	S
V	E	N	D	R	A	I		N	E	V	E
F	E	U	E		B	L	E	S	S	E	R
L	A		B	O	N	N	E		A	N	N
E	E										

Solution sudoku janvier février 2023

8	1	4	6	7	5	9	3	2
6	9	5	4	3	2	1	7	8
2	7	3	1	8	9	5	6	4
1	4	8	2	5	7	6	9	3
7	6	2	3	9	1	4	8	5
5	3	9	8	4	6	2	1	7
9	5	6	7	2	3	8	4	1
4	2	7	9	1	8	3	5	6
3	8	1	5	6	4	7	2	9

Solution pyramide janvier février 2023



# Infos pratiques

## Mairie



2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00  
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30  
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30  
Jeudi : 8h30-12h00  
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Standard : 03.86.47.73.00

Mail : [contact@mairie-hery89550.fr](mailto:contact@mairie-hery89550.fr)

Site : [www.mairie-hery89550.fr](http://www.mairie-hery89550.fr)

## Agence Postale Communale



LA POSTE

2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00  
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30  
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30  
Jeudi : 8h30-12h00  
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Agence Postale Communale : 03.86.47.32.95

## Centre Communal d'Action Sociale



Centre Communal d'Action Sociale

Rendez-vous sur appel au  
03.86.47.73.00

Mail : [ccashery@orange.fr](mailto:ccashery@orange.fr)

Boîte aux lettres : 2 rue Charles Rolland

## Communauté de Communes Serein-Armance



Ouvert du Lundi au Vendredi  
de 9h à 12h  
et de 14h à 17h.

### Administratif

37 Avenue du Général Leclerc  
89600 ST FLORENTIN  
Tél : 03.86.80.50.50

Mail : [contact@cc-sereinarmanche.fr](mailto:contact@cc-sereinarmanche.fr)

### Environnement

37 Avenue du Général Leclerc  
89600 ST FLORENTIN  
Tél : 03.86.43.46.43

Mail : [dechets@cc-sereinarmanche.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmanche.fr)

## Groupe Scolaire



8 Ruelle des Ouches  
03.86.47.79.67

## Centre de Loisirs

### « Les Petits Hérissons »



15 rue de l'Eglise  
Tél-Fax : 03.86.47.96.70  
[lespetitsherissons.hery@gmail.com](mailto:lespetitsherissons.hery@gmail.com)

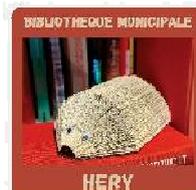
## Bibliothèque municipale

### Place de l'Eglise

Mardi : 16h30 – 17h30  
Mercredi : 17h – 18h  
Jeudi : 16h30-17h30  
Vendredi : 16h30 – 18h30

Mail : [bibliothequemunicipalehery@orange.fr](mailto:bibliothequemunicipalehery@orange.fr)

Tél : 03.58.43.80.93



## Déchetterie



**Seignelay (route D84)** Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

**Brienon (route du Boutoir)** Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

**St Florentin (29 rue Jean Moulin)** Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (17h en hiver)

**Horaires d'été** du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

**Horaires d'hiver** du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

## Ramassage des sacs noirs et jaunes

Le ramassage des sacs de tri sélectif (sacs jaunes) a lieu tous les vendredis des semaines paires. Le ramassage des sacs noirs a lieu tous les lundis des semaines impaires.

## Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies...) sont fixés :

**Jours ouvrables** : 8h30/12h00 - 14h30/19h00

**Samedi** : 9h00/12h00 - 15h00/19h00

**Dimanche et jours fériés** : 10h00/12h00 - 16h00/18h00

Merci à tous les propriétaires de chiens de faire en sorte que les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage.

## Maison de Services Au Public (M.S.A.P.)



France  
services

6 rue Gatelot

89250 SEIGNELAY

03.86.31.08.17 – [france-services@seignelay.fr](mailto:france-services@seignelay.fr)

L'espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires et vous accompagne dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

Du mardi au vendredi : 9h/12h00 - 14h/18h00

Samedi : 9h30/12h00